



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Legion d'honneur et ordre national du Merite

Question écrite n° 3315

Texte de la question

M. Andre Berthol appelle l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur les nominations dans l'ordre de la Legion d'honneur et dans l'ordre du Merite. Il deplore le faible contingent de ces distinctions qui lui est attribue. Il lui demande s'il envisage, dans le cadre du 50e anniversaire de la Liberation, un contingent special destine aux anciens de la Resistance et de la France libre, peu nombreux encore.

Texte de la réponse

Les contingents concernant les distinctions sont fixes par decret du President de la Republique pour des periodes de trois ans. Toutes dispositions ont ete prises pour que le prochain decret, qui concerne la periode du 1er janvier 1994 au 31 decembre 1996, comprenne un nombre substantiel de distinctions specifiquement reserves aux anciens de la France libre comme des forces francaises de l'interieur, a l'occasion des importantes ceremonies qui marqueront le cinquantieme anniversaire de la liberation du territoire et de la victoire sur le nazisme.

Données clés

Auteur : [M. Berthol André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3315

Rubrique : Decorations

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1873

Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2429